

Afrique

Environnement opérationnel

L'action résolue des dirigeants africains et l'appui soutenu de la Communauté internationale en 2006 ont permis à plusieurs pays africains de s'engager sur la voie de la paix et de la stabilité politique après des années de conflit. Que ce soit au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC) ou au Libéria, il est enfin possible d'envisager le retour librement consenti des réfugiés et des déplacés internes dans la sécurité et la dignité. Le contexte général s'est également amélioré en Angola et au Sud-Soudan.

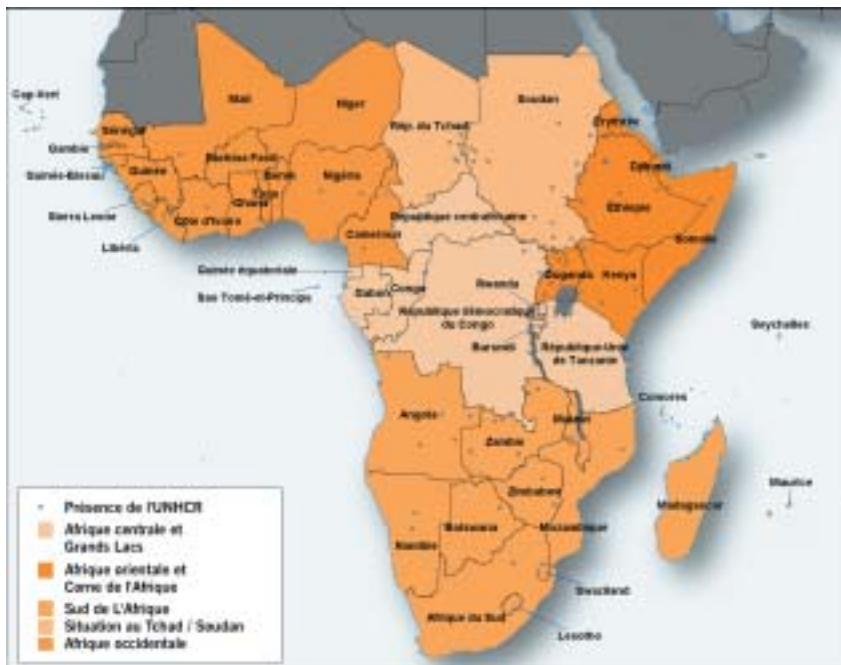
Dans le même temps, des situations tendues, susceptibles de dégénérer en conflit, perdurent dans d'autres pays africains. La dégradation continue de la sécurité au Darfour (Soudan), au Tchad et dans des régions situées au nord de la République centrafricaine (RCA) ont entraîné des déplacements de population à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, en direction de pays limitrophes.

Au Darfour, l'insécurité compromet les opérations humanitaires. Des milliers de personnes sont toujours déplacées à travers la région en raison du conflit et de graves atteintes aux droits de l'homme. L'Accord de paix relatif au Darfour, conclu à Abuja (Nigéria) en mai 2006, n'a pas abouti à un arrêt des hostilités comme on l'espérait. Bien au contraire, il a été suivi d'une recrudescence des affrontements armés, notamment entre les factions rebelles qui avaient signé l'accord et celles qui ne l'avaient pas signé.

Au Tchad, l'escalade de la violence et l'intensification des combats entre l'armée gouvernementale et les forces rebelles menacent la sécurité des réfugiés, certains habitants des camps étant recrutés de force par les belligérants. Les affrontements mettent également en danger les déplacés internes et le personnel humanitaire, provoquant en outre de nouveaux déplacements de population. Quelque 15 000 ressortissants tchadiens se sont réfugiés au Darfour occidental et 63 000 autres dans d'autres régions du Tchad.

En octobre 2006, l'insécurité grandissante au nord de la RCA avait contraint plus de 30 000 personnes à franchir la frontière pour gagner le Cameroun et provoqué l'afflux de 5 000 réfugiés au Tchad. A l'époque, le nombre total de Centrafricains réfugiés au Tchad méridional s'élevait à 43 000. De plus, environ 50 000 personnes, selon les estimations, avaient été contraintes de se déplacer dans le nord du pays.

Les affrontements armés et la violence ont continué de chasser des populations hors de leurs foyers également en



Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, en RDC, au Sénégal et en Somalie. En Somalie, les combats entre les milices de l'Union des tribunaux islamiques, les seigneurs de la guerre et le Gouvernement fédéral de transition, conjugués aux effets de la sécheresse qui a sévi dans la Corne de l'Afrique, ont contraint des dizaines de milliers de gens à se déplacer. Lors de la rédaction de cet Appel, plus de 32 000 Somaliens s'étaient réfugiés dans la région de Dadaab, au nord-est du Kenya.

Pendant ce temps, des mouvements secondaires et des flux migratoires, notamment en Afrique australe, mais aussi en provenance d'Afrique occidentale et d'Afrique orientale et vers l'Europe et la péninsule arabique, ont suscité des préoccupations croissantes quant à l'impact des mouvements de population mixtes sur l'institution de l'asile.

En 2006, l'une des principales initiatives de réforme humanitaire a porté sur l'amélioration de la capacité d'intervention en vue de répondre adéquatement et à temps aux situations de déplacement interne, notamment par la mise en œuvre de l'approche interinstitutions de « responsabilité modulaire ». Dans ce contexte, l'UNHCR a renforcé son rôle en assumant la responsabilité de certains modules.

Avec l'approbation du Comité permanent interorganisations (CPI), quatre pays ont été sélectionnés pour le lancement de « l'approche de responsabilité modulaire » : la RDC, le Libéria, la Somalie et l'Ouganda. Dans ces pays, l'UNHCR a joué un rôle-clé au niveau de la plaidoirie et de l'élaboration de stratégies et de projets visant à améliorer la protection des déplacés internes. À la fin de 2006, le CPI a approuvé la création d'un module de protection, placé sous la responsabilité de l'UNHCR, en Côte d'Ivoire. Les bureaux de l'UNHCR en RCA, au Tchad et au Soudan se sont également engagés dans des activités en faveur des déplacés internes.



L'UNHCR a remis des puits en état pour les déplacés internes et la population vivant à El Geneina, au Darfour occidental (Soudan).
UNHCR / H. Caux

Le Haut Commissariat coopère avec des organismes régionaux et d'autres acteurs afin de renforcer les partenariats au niveau régional et sous-régional. Il a contribué à la Conférence ministérielle sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, organisée par l'Union africaine au Burkina Faso en juin 2006. L'UNHCR et le PNUD ont réexaminé les modalités de leur coopération au Burundi, au Libéria, en Ouganda, en RDC, en Somalie et au Soudan afin d'améliorer la réintégration des rapatriés et les projets de relèvement précoce. De la même manière, l'OIT a appuyé la réintégration en Angola, au Burundi et au Libéria en déployant des spécialistes au titre du Programme de coopération technique OIT-UNHCR. Les responsables exécutifs du PAM, de l'UNICEF et de l'UNHCR ont entrepris une mission commune dans les Grands Lacs au début de l'année 2006, afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins des populations déplacées.

Avec la protection et l'assistance, la recherche de solutions durables est au premier plan des priorités de l'UNHCR en Afrique. Le rapatriement librement consenti demeure la principale solution envisageable pour remédier au sort de la plupart des réfugiés originaires du Burundi, de la RDC, du Libéria et du Soudan. En février 2006, l'UNHCR est passé de la facilitation à la promotion du rapatriement des réfugiés libériens, en particulier depuis la Guinée et la Sierra Leone.

Au Bénin, le Haut Commissariat aide des réfugiés togolais à regagner leur pays par leurs propres moyens. En juin 2006, il a entrepris de promouvoir le rapatriement librement consenti de réfugiés burundais. En dépit des foyers d'insécurité qui subsistent dans les régions orientales de la RDC, de perspectives de réintégration trop limitées et

d'incertitudes quant à l'issue du processus électoral, quelque 25 000 réfugiés congolais sont retournés dans des zones sûres avec l'aide de l'UNHCR. En 2006, des mouvements de rapatriement au Sud-Soudan ont été organisés à partir de la RCA, de la RDC, de l'Ethiopie, du Kenya et de l'Ouganda, opérations qui ont toutefois souffert de l'insécurité sporadique dans les zones de retour et le long des itinéraires de rapatriement.

Si quelque 14 500 Soudanais ont pu regagner leur pays, la viabilité de ces retours suscite quelques inquiétudes, en raison de l'insécurité, du manque de services éducatifs, des pénuries alimentaires et de l'insuffisance, voire de l'inexistence, d'infrastructures. En Afrique australe, après que la Commission tripartite réunissant la Zambie, l'Angola et l'UNHCR ait convenu de relancer le rapatriement des Angolais réfugiés en Zambie en mai 2006, plus de 2 000 réfugiés ont pris le chemin du retour. En octobre, à la suite d'un autre accord avec l'Angola et la RDC, l'UNHCR a été en mesure d'aider des réfugiés angolais particulièrement vulnérables, installés de leur plein gré en RDC, à regagner leurs foyers.

L'UNHCR et différents gouvernements hôtes ont examiné les possibilités d'intégration sur place qui s'offraient aux réfugiés désireux de demeurer dans leur pays d'asile, en débattant notamment du cas des Angolais en RDC, en Zambie et en Namibie, de celui des Sierra-Léonais en Guinée et au Libéria, et de la situation des Libériens en Guinée et en Sierra Leone. Le Haut Commissariat s'est également attaché à faciliter les réinstallations, à des fins de protection stratégique et de recherche de solutions durables. Entre janvier et fin septembre 2006, il a demandé la

réinstallation de plus de 14 400 personnes, soumettant notamment des demandes groupées pour des Erythréens d'ethnie kunama réfugiés en Ethiopie, des Burundais réfugiés en République-Unie de Tanzanie et les rescapés congolais (RDC) du massacre perpétré au camp de réfugiés de Gatumba, au Burundi.

Au titre de son mandat, l'UNHCR aide les gouvernements à consolider leurs systèmes nationaux de protection dans le respect des traités internationaux. En 2006, l'Ouganda a adopté une législation nationale sur l'asile et Djibouti a adhéré à la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique. L'adhésion du Sénégal aux deux conventions internationales relatives à l'apatridie figure également au nombre des événements positifs.

Certaines initiatives spécifiques, visant à améliorer l'octroi de la protection et de l'assistance aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, ont progressé au cours de l'année dernière. En septembre 2006, la campagne d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité avait été lancée dans toutes les opérations en Afrique. En Afrique occidentale, les comités de réfugiés comprenaient au moins 25 pour cent de femmes. Au Burundi, en RDC et au Libéria, toutes les rapatriées ont reçu des protections périodiques à leur arrivée, bien que les quantités distribuées aient parfois été limitées par les contraintes budgétaires.

L'UNHCR poursuit par ailleurs son travail de prévention du VIH/SIDA, notamment par des activités de formation, de renforcement des capacités et des campagnes d'information et de sensibilisation. Il a lancé de nouveaux programmes de dépistage anonyme et gratuit, de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, de prophylaxie post-exposition, de thérapie antirétrovirale et de soins pour les personnes vulnérables.

Toutefois, il sera nécessaire de combler des lacunes importantes pour atteindre les normes de l'UNHCR dans de nombreux secteurs de l'assistance, notamment la nutrition, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Bon nombre de réfugiés de longue date subissent les effets d'insuffisances récurrentes dans l'aide et la protection élémentaires. Du fait de ces contraintes, même la sauvegarde d'activités fondamentales s'avère difficile ; ainsi, les rapports d'impact indiquent qu'il est impossible d'imprimer des cartes d'identité de réfugié et font état de réductions affectant la construction d'abris et de sanitaires.

Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques du Bureau pour l'Afrique pour la période 2007-2009 sont les suivants :

- Elaborer des stratégies globales pour remédier durablement au sort des réfugiés vivant en milieu urbain, en milieu rural ou dans des camps.
- Utiliser avec une efficacité maximale les ressources allouées.
- Aider les gouvernements à renforcer durablement leurs capacités de protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.
- Assurer la participation pleine et entière des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence de

l'UNHCR à la conception des programmes de protection et d'assistance, par l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité.

- Promouvoir l'implication de la société civile dans la protection des déplacés.
- Obtenir un taux de 100 pour cent en ce qui concerne l'enregistrement des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, la délivrance de documents à leur intention et leur profilage.
- Intervenir en temps utile pour prévenir les maladies transmissibles, en particulier le VIH/SIDA et le paludisme, ou pour en atténuer l'impact.
- Réduire les taux de malnutrition aiguë et améliorer les services éducatifs destinés aux enfants.
- Offrir aux déplacés internes une protection et une assistance en accord avec les normes internationales et les responsabilités récemment attribuées à l'UNHCR dans le cadre de l'intervention interorganisations visant à remédier au déplacement de personnes à l'intérieur de leur pays.
- Rehausser l'image et la visibilité de l'UNHCR.

Défis

Les principaux défis auxquels l'UNHCR s'attend à être confronté en 2007 sont les suivants :

Instabilité et insécurité politique : bien que l'UNHCR soit déterminé à aider le plus grand nombre possible de réfugiés à regagner leur pays, l'insécurité et l'instabilité politique qui persistent dans certains pays d'Afrique entravent la mise en place de solutions durables. Les engagements en faveur de la paix et de la bonne gouvernance doivent se traduire par des mesures concrètes si l'on veut mettre un terme aux déplacements de population. Il est difficile d'accéder aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR dans certaines régions. La coopération de tous les intéressés est nécessaire pour garantir un accès sans entrave aux déplacés.

Assurer des financements prévisibles et d'un montant adéquat : l'insuffisance des fonds alloués à la recherche de solutions durables, notamment en ce qui concerne les situations qui perdurent, entrave la capacité de l'UNHCR à garantir aux réfugiés la jouissance de leurs droits fondamentaux et notamment de leur droit à l'éducation. Les déficits budgétaires contrarient également les efforts visant à renforcer l'autosuffisance des réfugiés et pourraient s'opposer à la réorientation stratégique des activités de l'UNHCR, de l'assistance à l'autosuffisance.

Rallier l'appui de la communauté internationale à la reconstruction et à la réhabilitation : les perspectives de réintégration inadéquates contraignent bon nombre de réfugiés à demeurer dans leur pays d'exil ou à regagner des localités où leurs enfants bénéficieront de services éducatifs et médicaux de meilleure qualité. Ainsi, la seule amélioration de la sécurité ne suffira pas à maintenir les retours au Burundi, en RDC et au Sud-Soudan à leur rythme actuel ; il faudra en outre que des fonds soient disponibles pour les projets de réintégration.

Créer des possibilités d'autosuffisance et d'intégration sur place : l'absence de perspectives économiques, les pénuries alimentaires, les sécheresses et l'interruption des cycles agricoles contrarient les efforts des réfugiés pour

devenir autosuffisants. Tout comme la réticence de certains pays d'asile à les soutenir : la perception négative de certains hommes politiques à l'encontre des réfugiés nuisent aux tentatives d'intégration sur place.

Remédier aux causes premières des déplacements : le manque d'attention accordé aux principales causes de déplacements forcés en Afrique (couplé à l'absence de

volonté politique d'y remédier) peut compromettre les processus de paix et provoquer d'autres déplacements.

Préserver l'asile dans le contexte des flux migratoires mixtes : une reconnaissance inadéquate de la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile au sein des mouvements migratoires peut avoir un impact préjudiciable sur les systèmes d'asile.

Budget (dollars E.-U.)		
Pays	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Burundi	37 234 162	23 792 407
Congo, République du	6 817 537	4 947 726
Gabon	3 620 963	2 274 905
République centrafricaine	5 428 940	2 013 589
République démocratique du Congo	18 336 569	11 520 750
République-Unie de Tanzanie	27 998 719	24 357 957
Rwanda	6 724 352	4 927 870
Tchad	74 337 462	69 368 365
Activités régionales ¹	9 659 400	8 775 000
Sous-total Afrique centrale et Grands Lacs	190 158 104	151 978 569
Djibouti	3 326 894	2 565 751
Erythrée	9 212 440	4 357 237
Ethiopie	15 332 397	14 835 859
Kenya ²	35 068 412	32 338 766
Ouganda	16 250 358	17 949 014
Somalie	7 155 371	6 103 812
Soudan	12 860 950	13 676 273
Activités régionales ³	0	6 008 000
Sous-total Afrique orientale et Corne de l'Afrique	99 206 822	97 834 712
Bénin	1 512 089	1 991 092
Cameroun	2 338 327	2 036 177
Côte d'Ivoire	9 682 813	7 013 640
Gambie	726 099	0
Ghana ⁴	8 531 345	9 642 754
Guinée	15 413 060	9 559 914
Libéria	39 084 990	32 265 201
Nigéria	3 440 989	2 983 129
Sénégal	1 845 745	2 007 213
Sierra Leone	17 281 205	11 971 696
Togo	0	252 774
Activités régionales ⁵	4 044 042	6 253 013
Sous-total Afrique occidentale	103 900 704	85 976 603
Afrique du Sud	5 181 084	6 725 028
Angola	23 568 521	14 836 616
Botswana	2 295 356	2 396 276
Malawi	2 581 443	2 557 089
Mozambique	2 847 320	2 589 488
Namibie	2 243 872	2 364 818
Zambie	11 836 159	9 794 885
Zimbabwe	2 303 349	2 120 621
Activités régionales ⁶	3 300 000	2 000 000
Sous-total Afrique australe	56 157 104	45 384 821
Total Afrique	449 422 734	381 174 705

¹ Inclut l'assistance aux réfugiés en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, telle que la réinstallation, le rapatriement, les soins et l'entretien ainsi que les dépenses d'appui aux VNU et aux consultants et les coûts des avions légers.

² Comprend le Groupe régional d'appui technique à Nairobi.

³ Comprend la prise en charge des activités régionales en Afrique orientale et Corne de l'Afrique, le rapatriement individuel et la lutte contre la malnutrition et paludisme.

⁴ Comprend le Groupe régional d'appui technique à Accra.

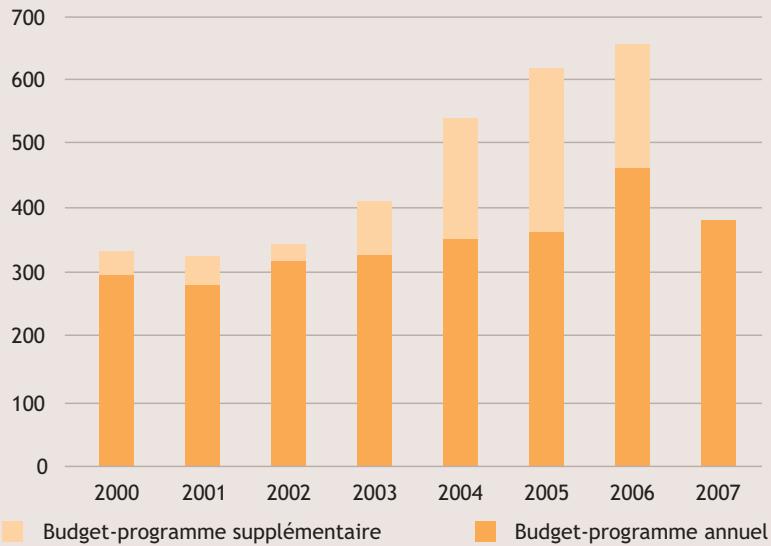
⁵ Inclut les soins et l'entretien, le rapatriement librement consenti, l'aide à l'intégration locale et à la réinstallation des réfugiés urbains au Bénin et au Sénégal, ainsi que l'assistance aux réfugiés togolais.

⁶ Comprend les activités propres au rapatriement individuel de réfugiés, à la consolidation des systèmes d'enregistrement, à la délivrance de pièces d'identité, à la détermination du statut de réfugié, à la réinstallation des réfugiés ainsi que les activités liées aux relations extérieures.

Budgets-programmes annuels et supplémentaires 2000 - 2007

Afrique

Millions de dollars E.-U.



Note : Les chiffres indiqués pour 2000 à 2005 représentent les Budgets-programmes annuels et supplémentaires révisés et finalisés tels que présentés dans les Rapports globaux 2000-2005. Pour 2006, les chiffres sont ceux des Budgets-programmes annuel et supplémentaire en date du 1er septembre 2006. Pour 2007, c'est le Budget-programme annuel initial approuvé par l' ExCom qui a été retenu.